

Procès-verbal du Conseil Municipal **du jeudi 7 février 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 7 février, le Conseil Municipal de la Commune de PONT-SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Yannick FETIVEAU, Maire,

Présents : Madame Martine CHABIRAND, Monsieur Christophe LEGLAND, Madame Marie-Anne DAVID, Monsieur Christian CHIRON, Madame Bernadette GRATON, Monsieur Jean-Marc ALLAIS, Madame Karine MENG, Monsieur Nicolas BERTET, Monsieur Youssef KAMLI, Madame Laure MICHOT, Madame Lucette POUVREAU, Monsieur Stéphane CHAUVET, Monsieur Philippe PLANTIVE, Monsieur Frédéric BARDY, Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Steve LANDAIS, Monsieur Bernard GENDRONNEAU, Madame Florence BOUDEAU, Monsieur Yvonick RAFFEGEAU, Monsieur Michel BRENON, Madame Mireille CHEVALIER, Madame Dominique BECAVIN, Monsieur Dimitri DENELEE, Madame Marie-Laure FLEURY.

Pouvoirs : Madame Gwladys BOUCARD donne pouvoir à Madame Martine CHABIRAND, Madame Isabelle YVON donne pouvoir à Monsieur Youssef KAMLI, Madame Corine PHILIPPE donne pouvoir à Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Philippe BRISEMEUR donne pouvoir à Monsieur Michel BRENON.

Madame Martine CHABIRAND a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 1^{er} février 2019

Présents : 25

Pouvoirs : 4

Votants : 29

1 – Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 20 décembre 2018

Monsieur le Maire expose :

Les membres du conseil municipal adoptent le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2018.

2 – Débat d'orientations budgétaires 2019

Monsieur le Maire : Je laisse la parole à Éric Nivanen, notre directeur finances, va vous présenter le Débat d'Orientations Budgétaires.

Éric Nivanen présente le Débat d'Orientations Budgétaires et commente le diaporama exposé en séance.

Monsieur le Maire : Merci Éric pour cette présentation très factuelle, très technique et très claire. Avant de passer aux questions et échanges auxquels Éric et moi-même pourrions répondre, je voulais noter mais vous l'avez constaté également que cette année 2019 sera une année exceptionnelle au regard des 10 millions programmés en dépenses d'équipements. Tous les arbitrages ne sont pas encore terminés, ce sera peut-être un peu moins, mais dans le DOB, nous prévoyons jusqu'à 10 millions d'investissement avec un recours à l'emprunt, le cas échéant, à hauteur de 800 000 €. Ceci est donc très exceptionnel, cela n'a jamais été fait et j'ai la faiblesse de penser que ce ne sera plus jamais le cas dans les années futures, à moins de générer les excédents au fil des ans pour, dans quelques années, utiliser ces excédents au service de très gros équipements comme c'est le cas aujourd'hui. C'est aussi rendre hommage à notre conseil municipal qui a